

Passage du court au long métrage

Brigitte Pardo – Responsable court métrage
Laurent Hassid - Directeur des acquisitions cinéma

- **La ligne éditoriale :**

En court métrage, Canal+ recherche des formats d'une durée approximative de 15 minutes. Ils engagent environ 25 préachats par an.

En long métrage, le spectre est très large. Les investissements de Canal + sont encadrés par leur accord interprofessionnel. Ils préachètent en moyenne 120 films par an.

Tous les genres sont considérés (mais peu de films d'animation et documentaires). Cela va des films à grands spectacles, populaires, au cinéma plus pointu, avec des films d'auteurs de prestige mais également de découverte.

Il n'y a pas d'approche systématique sur le passage du court au long. Canal + ne suit pas automatiquement un réalisateur sur son 1^{er} LM s'ils ont déjà investi dans ces courts métrages. Toutefois, il y a, bien sûr un dialogue entre les équipes court métrage et long métrage.

Canal + n'a pas de quota genre par genre, contrairement à certaines chaînes hertziennes. Ils veillent tout de même à avoir un équilibre entre les films d'auteurs et les films plus commerciaux. Des bilans sont ainsi faits régulièrement. Ils évaluent également les tendances en termes de premiers films. Pour rappel, Canal est soumis à une clause de diversité : 17 % de l'enveloppe d'investissements doivent profiter à des films dont le budget n'excède pas 4 M€.

Enfin, la chaîne n'a pas mis en place de quota pour la parité mais ils sont attentifs aux tendances.

Trois personnes dans l'équipe :

- Sandra Mirimanoff (spécialisé notamment sur les projets de documentaires et d'animation)

sandra.mirianoff@canal-plus.com

- Bérengère de Termont (s'occupe notamment des préachats et des coproductions pour C8)

berengere.determont@canal-plus.com

- Benoît Couzinet (d'avantage consacré aux producteurs émergents)

benoit.couzinet@canal-plus.com

- ***Le processus de sélection des projets***

En court métrage, sont demandés :

- Note d'intention, synopsis, plan de financement...etc.
- Est également demandée une première subvention (CNC ou région) : pour éviter que le film soit par la suite trop modifié après les retours des différentes commissions mais également pour faire un premier tri, car ils reçoivent beaucoup de dossiers.

Le délai de traitement est très variable. En cas de doute, la chaîne organise des rencontres avec le duo producteur-réalisateur.

Pour un achat, il est inutile d'attendre des sélections en festival pour proposer un film. Les producteurs peuvent venir n'importe quand.

En long métrage :

Tout d'abord, aucun projet n'est étudié si l'idée d'un réalisateur n'est pas arrêtée. Le mieux est de leur envoyer une version aboutie, prête à envoyer en financement. Il faut également avoir une idée du casting, d'un calendrier de tournage et d'un plan de financement.

Il faut avoir un distributeur. Il est possible de déposer un dossier sans distributeur mais le dossier ne sera pas traité en priorité. Dans tous les cas, il faudra avoir trouvé un distributeur au moment de la prise de décision de Canal.

En cas d'hésitation, Canal pourra proposer au producteur et au réalisateur un entretien pour discuter de la cohérence du projet. L'équipe a pris l'habitude de croiser les lectures en cas de doute.

Une fois que le département a pris sa décision, elle présente ces choix à un Comité d'investissement qui va prendre la décision finale et chiffrer le prix du préachat.

Enfin, Canal+ ne peut pas intervenir sur un film si le tournage a débuté.

- ***Quels sont les montants de préachat et d'achat (court et long métrage) ?***

En long métrage, le prix moyen de préachat est de 1 M€ mais cela varie. Le préachat le plus bas est de 120 000 € environ. En moyenne, Canal + investit à hauteur de 17 % du budget du film mais cela peut varier.

Pour rappel, une enveloppe fixe est prise sur la part d'investissement en Cinéma de Canal + pour le dispositif de la prime au succès et de la contribution complémentaire. Ces deux dispositifs concernent exclusivement les films d'initiatives françaises préachetés en 1^{ère} fenêtre. Un nouveau régime de ces dispositifs a été négocié avec les organisations du Cinéma pour les années 2022,2023 et 2024.

(Voir : [note explicative du SPI sur le fonctionnement de ces dispositifs](#))

- ***Quelle est la politique en matière de coproductions étrangères majoritaires et minoritaires ?***

Sur les films français minoritaires en langue française :

Ces films sont étudiés de la même manière que les films majoritaires français. C'est seulement l'approche financière qui va changer. Canal+ va se baser sur la part française pour chiffrer leur investissement. Il faut obligatoirement un distributeur français.

Sur les films d'initiative française, mais en langue étrangère :

Le cadre d'investissement sur ces films est différent. Il n'y a pas d'obligation réglementaire de préachat sur ces films. Canal + doit tout de même investir dans les films européens de langue étrangère mais à la hauteur qu'il souhaite.

Actuellement, ils investissent dans une centaine de films européens par an, dont une quinzaine en préachats seulement. Ce sont essentiellement des films de grands auteurs, prestigieux ou bien des films de genre car la chaîne en a vraiment besoin.

La chaîne ne se risque pas à investir sur scénario puisqu'elle concentre ces risques sur la part d'investissement dans les films en français. Il faut, bien sûr, que le film ait un distributeur en France.

- **Quels sont les cases dédiées au Cinéma pour le court et le long métrage ?**

En court métrage :

- Magasine Plus de Courts : bimensuel sur Canal + Cinéma ; avec 7 jours de replay ouvert aux non-abonnés
- Programmation autour d'un long métrage ; où des courts peuvent être exposés à des horaires très avantageux
- Plateforme digitale proposant 140 titres ; avec une éditorialisation tous les mois

En long métrage :

- Canal + : 2 rendez-vous par semaine ; un consacré à un film du box-office, un autre à un film moins commercial « coup de cœur »
- Canal + Box-Office : nouvelle chaîne qui propose quotidiennement du cinéma de divertissement qui ont eu du succès (+ de 300 000 entrées en salle)
- Canal + Grand Écran : propose du cinéma de répertoire à partir des années 80 ; avec des films marquants ; de festival notamment.
- Canal + Cinéma : principalement du Cinéma d'auteur ; des films de grandes signatures, des 1^{ers} films, des films de genre

L'an dernier 34 films sur les 117 préachetés par Canal + étaient des premiers films.

- **Quelle politique éditoriale vis-à-vis de l'animation et du documentaire ?**

Animation, côté court métrage :

Canal n'investit pas dans l'animation expérimentale. Il faut obligatoirement une trame narrative. Il est compliqué pour eux de préacheter en animation puisque la fabrication est longue et les aléas nombreux : le résultat final est parfois trop loin de la volonté de départ, sur laquelle a été basé le souhait de participer au projet.

Animation, côté long métrage :

Il y a beaucoup de propositions, mais seulement 5 ou 6 longs métrages sont préachetés chaque année par Canal. Ils ont du mal à éditorialiser ces films ; surtout maintenant que Canal + Family n'existe plus. Dans tous les cas, ce sont toujours des films familiaux et populaires. L'animation pour adulte est trop compliquée à éditorialiser pour eux. Il y a toutefois quelques rares exceptions pour des cases auteurs proposés à des films d'animation qui ont eu beaucoup d'échos en festival : ce fut le cas pour *Persepolis*, par exemple.

Documentaire, côté court métrage :

Le département court métrage d'investit jamais dans des films documentaires sauf si ce sont des films hybrides avec une narration.

Documentaire, côté long métrage :

Un département spécifique aux documentaires audiovisuels existe à Canal : ils ont l'exclusivité sur ces programmes qui sont un pilier fort pour la chaîne.

Cependant, il arrive que le département Cinéma investisse sur des documentaires de Cinéma, à raison de deux ou trois par an. Ce sont des documentaires de grandes signatures, qui sont facilement identifiables. Par exemple, le prochain documentaire de Raoul Peck.

- ***Est-ce que le succès salle dicte le succès à l'antenne ?***

Le succès à l'antenne dépend bien sûr de chaque case et de chaque rendez-vous. Il dépend également de la vie en replay suite à la diffusion.

Pour les longs métrages, ils sont en moyenne visionnés en linéaire par 30% du public ; le non-linéaire représente donc la majorité des visionnages.

Il n'est pas rare que des films ayant rencontrés le succès en salle ne le rencontre pas à la télévision, et inversement.

Le pôle court métrage fait de plus en plus face à des problématiques de respects des contrats et notamment de l'exclusivité des films. En effet, de plus en plus d'événements et de festivals se montent sans se soucier de savoir si les films sélectionnés sont sous exclusivité ou non.

Brigitte Pardo rappelle aux producteurs d'être très vigilants. Ils signent des contrats d'exclusivité avec la chaîne allant de 24 mois (en préachat) à 18 mois (pour des achats).

Si les conditions de visionnage d'un événement ne sont pas claires, le producteur doit avertir les organisateurs que son film est sous contrat et pour quelle durée.